



Les engagements des signataires et leurs évaluations

L'objectif de la charte est de baisser la vente des pesticides tout en augmentant en contre partie la vente des alternatives non chimiques.

Cette charte est basée sur des engagements de chacun des partenaires. Afin de garantir la légitimité de la charte, tous les engagements sont évalués chaque année. Une évaluation globale du respect des engagements est présentée lors des réunions bilans annuelles.

Les engagements des partenaires publics et des associations (article 2.2 de la charte)

- ? prendre en charge un **plan de communication** en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides et à les orienter vers les enseignes signataires de la charte,
- ? concevoir et mettre à disposition des jardineries des **supports de communication** pour promouvoir les solutions sans pesticides,
- ? assurer la **formation** des vendeurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la charte,
- ? **déterminer et promouvoir des articles** que les enseignes signataires ont à disposition,
- ? respecter la **confidentialité des données** transmises par les enseignes en matière de suivi des ventes.

∅ Evaluation

L'avis des jardineries sur les engagements des collectivités et associations font l'objet de 2 enquêtes annuelles :

- § Enquête formation : les vendeurs participant aux formations donnent leur appréciation sur le contenu et l'organisation de la formation. Ils sont également invités à proposer des thématiques ou des sujets d'approfondissement pour l'année suivante.
- § Enquête qualitative : les responsables du suivi de la charte dans les magasins donnent leurs avis sur la charte, sa mise en place et ses retombées, l'évolution de la demande des clients, mais également sur les engagements des collectivités et associations (sur la communication, les supports...).

Les engagements des jardineries (article 3.2. de la charte)

- ? avoir au moins un vendeur chargé du rayon pesticides ayant suivi la **formation** proposée dans le cadre de la charte par les partenaires publics et les associations,
- ? disposer en magasin du **maximum d'articles** du tronc commun promu par la charte,
- ? décliner dans la surface de vente les **supports mis à disposition** dans le cadre de la charte,
- ? **créer** au moins **un temps fort** pour la promotion des solutions sans pesticides,
- ? apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les pesticides, une **information sur les risques et sur les solutions sans pesticides** susceptibles d'être mises en œuvre,
- ? ne pas diffuser d'information discréditant les techniques de jardinage au naturel et faisant apparaître les pesticides comme indispensables et sans risque pour la santé et l'environnement,
- ? désigner un **responsable** du suivi de la charte au sein du magasin et participer au comité de pilotage,
- ? fournir les **éléments nécessaires à l'évaluation** de la charte (notamment les données de vente).

Ø Evaluation

Afin d'évaluer les engagements des jardineries, des enquêtes spécifiques sont réalisées tous les ans :

- § Enquête consommateur : afin de vérifier que les vendeurs conseillent vers des techniques de jardinage au naturel, des clients mystères (les bénévoles des associations) vont dans les magasins vérifier le conseil (voir les résultats dans la fiche 3).
- § Enquête supports : les collectivités et associations vont vérifier que les supports de communication sont installés en jardinerie et qu'un podium de mise en avant est en place.
- § Enquête annexe 4 : elle consiste à noter l'ensemble des solutions promues par la charte (répertorié dans l'annexe 4 du document de charte). Elle est réalisée à partir de la deuxième année de signature du magasin puis tous les 2 ans pour montrer une évolution de l'offre disponible en magasin.
- § Enquête quantitative : les jardineries transmettent leurs chiffres d'affaires et quantités de produits vendus de désherbants, produits de traitement biologique ainsi que des matériels représentatifs de l'évolution des pratiques comme le composteur ou le broyeur.

Parallèlement, la participation aux formations et aux réunions bilans, la rapidité des retours des chiffres de vente et leurs précisions sont également évaluées.

Des bilans personnalisés par magasin

Tous les ans, les magasins reçoivent un bilan personnalisé, confidentiel, reprenant les résultats globaux de l'ensemble des jardineries du secteur ainsi que les résultats individuels. Une pondération de tous les engagements est réalisée, ce qui donne pour chaque jardinerie, un pourcentage de respect des engagements.

